

**CODE ARTICLE: 1785018****Filtre aluminium RD40 AXP3**

Le filtre AXP3 fait partie de la vaste gamme de filtres pour la protection contre de nombreux gaz, vapeurs et/ou particules dans une multitude d'applications.

La gamme Honeywell offre une protection de haute qualité et une durée prolongée d'utilisation.

Les filtres de cette gamme RD40 Honeywell sont testés par rapport aux normes européennes EN14387, EN148 et/ou EN143.

**Honeywell****Présentation générale****Numéro de référence**

1785018

**Type de produit**

Protection respiratoire

**Gamme**

Appareils de Protection Réutilisables Filtrants Réutilisables

**Marque**

Honeywell

**Marque anciennement connue sous le nom de**

FERNEZ by Willson

**Industrie**

- Industrie

**Utilisation du produit**

- À utiliser avec un masque complet équipé d'un raccord RD40.
- Pour une protection contre les gaz et vapeurs organiques dont le point d'ébullition est inférieur à 65 °C, les particules solides et liquides

**Caractéristiques & Avantages****Caractéristique**

- Le boîtier en aluminium permet de détecter facilement les dommages dus à des chocs externes, pour une sécurité accrue.

**Caractéristique**

- Les exigences de performance contre les gaz et les particules sont nettement supérieures aux normes définies, pour une excellente efficacité de filtration sur une durée prolongée.

**Caractéristique**

- Le filtre est constitué de charbon de noix de coco de haute qualité, et également traité pour une absorption optimale des gaz.

**Caractéristique**

- La structure spécifique du boîtier permet une faible résistance respiratoire afin d'optimiser le confort de l'utilisateur.

**Caractéristique**

- Positionnement bas afin de ne pas réduire le champ de vision.

**Caractéristique**

- Conditionnement individuel.

## Descriptif technique

### Filtres et cartouches

**Norme**

- Raccord RD40 conformément à la norme EN 148 - Filtres à particules pour appareil à pression négative (EN143) - EN14387 (Filtres anti gaz, vapeur et/ou combiné pour des appareils respiratoires à pression négatives et Filtres AX) - Conforme aux exigences de la Directive européenne 89/686/CEE (Équipements de protection individuelle), appartient à la Catégorie CE III et porte un marquage CE, suivi par l'identification de l'organisme de certification (0194) chargé du contrôle de la qualité (conformément à l'article 11B)

**Type de protection**

Combinaison

**Type de connexion**

RD40

**Niveau de protection**

P3 Class 3

**Matériau**

alliage spécial d'aluminium avec revêtement en PE. Charbon de bois de haute qualité, activé Ø 106mm

## Certifications

**EPI catégorie CE**

12

**Assurance qualité**

ISO 9001 / 2000

**Numéro de certificat CE**

0070-003-079-06-96-0118 Ext. 01-02-00

**Attestation CE**

EC Attestation

**Numéro d'attestation**

0070-003-079-06-96-0118 Ext. 01-02-00

## Documentation

1785018 AXP3 tested substances

[http://www.honeywellsafety.com/supplementary/documents\\_and\\_downloads/respiratory\\_protection/reusable\\_respirators/4294974289/1033.aspx](http://www.honeywellsafety.com/supplementary/documents_and_downloads/respiratory_protection/reusable_respirators/4294974289/1033.aspx)

## Informations complémentaires

### Manuel d'utilisation

User Manual Filters

## Maintenance

### Cycle de vie

Dépend de la capacité d'absorption, de la concentration de contaminant et de la respiration de l'utilisateur.

### Information de stockage

4 ans à compter de la date de fabrication

Le filtre doit être stocké dans un endroit à l'abri de l'humidité et de la lumière directe du soleil à une température comprise entre -20 ° C et +50 ° C

### Instructions d'entretien

Contrôles avant utilisation

Les utilisateurs doivent

- S'assurer que le niveau de protection offert par le masque respiratoire est suffisant pour le type et la concentration de contaminant(s) dans la zone de travail.
- Respecter la durée de vie indiquée sur le filtre.
- Vérifier les points d'étanchéité.

Limites d'utilisation

- À utiliser uniquement par un personnel formé et qualifié.
- Ne pas utiliser dans des zones où l'atmosphère contient un volume d'oxygène inférieur à 17 %.
- Si un utilisateur identifie une fissure au niveau du filtre en sentant une odeur/un goût de gaz, il doit être remplacé immédiatement.
- Si la résistance respiratoire du filtre augmente de manière significative, il doit être remplacé.
- Des précautions particulières doivent être prises dans les environnements ATEX.
- Un filtre dont la masse est supérieure à 300 g ne doit pas être monté directement sur les demi-masques.
- Les filtres AX et AXP3 sont à usage unique. Ils doivent être remplacés après chaque journée de travail.

Traitement des filtres usagés

- Le filtre doit être éliminé conformément aux réglementations locales relatives à l'élimination des déchets

## Conditionnement

### Code EAN

7312557850186

### Étui de conditionnement individuel spécial

18 x 10 x 10

### Boîte de stockage de conditionnement spéciale

59 x 23 x 23

### Unité de mesure

CM

### Quantité par boîte/kit/étui

Poids unitaire 380 gr

### Quantité par carton

50 unités Poids Brut 19 kg

Avenue de Bourgogne  
B.P. n° 27  
54501 Vandœuvre Cedex  
Téléphone : 03 83 50 20 00  
Télécopie : 03 83 50 21 03  
SIRET : 775 671 456 00058  
NAF : 731 Z

Siège social  
30, rue Olivier-Noyer  
75680 Paris Cedex 14  
Téléphone : 01 40 44 30 00

**L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE**

habilité par arrêté du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 11 août 1992,

identifié sous le numéro 0070

attribue

**L'EXTENSION D'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE****n° 0070-003-079-06-96-0118 / Ext 01-02-00**

au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

- dénomination : Filtre combiné contre les composés organiques à bas point d'ébullition et les particules solides et liquides.
- marque commerciale, type : Filtre 450 AXP3 FERNEZ référence 1785018
- fabricant : Société Nouvelle d'Articles de Protection - Groupe BACOU
- demandeur de l'attestation : BACOU SA - division FERNEZ  
Z.I. PARIS NORD II  
13, Rue de la Perdrix  
BP 50398  
95943-ROISSY CHARLES DE GAULLE

L'objet de cette extension porte sur le changement de la nature du matériau du couvercle du boîtier de filtre. La description détaillée du modèle d'équipement de protection individuelle objet de cette attestation, les références des prescriptions vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type et des rapports d'essais et de vérifications correspondants ainsi que le marquage réglementaire apposé sur cet équipement de protection individuelle sont précisés à la page 2/2 de cette attestation.

Le 14 Février 2000,

P. le Directeur Général

L'Adjoint au Chef de Département

Ingénierie des Equipements de Travail



A. MAYER

*NOTA : Toute modification apportée au matériel neuf, objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R.233-62 du Code du Travail ainsi que toute modification des informations contenues dans le dossier technique sur la base duquel l'attestation CE de type a été délivrée (changement de lieu, changement de raison sociale du fabricant, retrait de certificat d'assurance qualité, modification des caractéristiques et des limites d'emploi du produit, etc...).*

Cette attestation comporte 2 pages paraphées et numérotées 1/2 et 2/2

## Description

Appareil filtrant les gaz et les particules solides et liquides en boîtier aluminium avec un couvercle en plastique. Le boîtier est muni d'un filetage mâle standard Rd 40 conforme à EN148-1 permettant de le raccorder à une pièce faciale équipée du même raccord.

Le filtre est équipé de deux bouchons avec pattes de scellement rompues lors de la première mise en service.

## Domaine et limites d'emploi

L'appareil " filtre 450XP3 FERNEZ" référence 1785018, filtrant les composés organiques à bas point d'ébullition tels que définis par la norme EN371 et les particules solides et liquides de la classe P3 définies par la norme EN143.

Il ne peut être utilisé qu'avec des pièces faciales masques complets, assurant au porteur une protection telle que définie par la norme EN136.

Il ne peut pas être utilisé dans des atmosphères dont la teneur en oxygène est inférieure à 17%.

## Marquage CE

Le marquage CE est conforme à la Directive 89/686/CEE. Il comporte le sigle "CE" suivi du numéro d'identification de l'organisme (0194) qui assure le contrôle qualité suivant l'article 11/B. Les éléments de marquage ont 5 mm de hauteur, et sont imprimés sur le corps de l'appareil.

Les références de l'INRS qui a procédé à l'examen CE de type, sont données dans la notice d'utilisation établie par le fabricant.

## Références des prescriptions vérifiées, des rapports d'essais et de vérification

L'attestation a été établie par référence aux exigences essentielles de santé et de sécurité données à l'annexe II de la Directive 89/686/CEE applicables aux EPI.

Les résultats sont consignés dans les rapports d'examen INRS n° 96RE11703221 et 95RE4402054, SPD 033A-96, BIA9203659/2120.

Avenue de Bourgogne  
B.P. n° 27  
54501 Vandœuvre Cedex  
Téléphone : 83 50 20 00  
Télécopie : 83 50 21 03  
SIRET : 775 671 456 00058  
NAF : 731 Z

habilité par arrêté du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 11 août 1992,

identifié sous le numéro 0070

Siège social  
30, rue Olivier-Noyer  
75680 Paris Cedex 14  
Téléphone : 40 44 30 00

attribue

**L'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE**

n° 0070-003-079-06-96-0118

au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

- dénomination : Filtre combiné contre les composés organiques à bas point d'ébullition et les particules solides et liquides.  
marque commerciale, type : Filtre 450 AXP3  
1785018 (identification en Français / Hollandais / Anglais)  
1730144 (identification en Allemand / Italien / Espagnol)
- fabricant : Société Nouvelle d'Articles de Protection - Groupe BACOU
- demandeur de l'attestation : BACOU SA - division FERNEZ  
Z.I.PARIS NORD II  
13, Rue de la Perdrix  
BP 50398  
95943-ROISSY CHARLES DE GAULLE

La description détaillée du modèle d'équipement de protection individuelle objet de cette attestation, les références des prescriptions vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type et des rapports d'essais et de vérifications correspondants ainsi que le marquage réglementaire apposé sur cet équipement de protection individuelle sont précisés en page 2/2 de cette attestation.

Le 30 juin 1996,

P. le Directeur Général

Le Chef du Service Machines et Dispositifs de Protection,

  
A. MAYER

*NOTA : Toute modification apportée au matériel neuf, objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 233-62 du Code du Travail ainsi que toute modification des informations contenues dans le dossier technique sur la base duquel l'attestation CE de type a été délivrée (changement de lieu, changement de raison sociale du fabricant, retrait de certificat d'assurance qualité, modification des caractéristiques et des limites d'emploi du produit, etc....).*

Cette attestation comporte 2 pages paraphées et numérotées 1/2 et 2/2

## Description

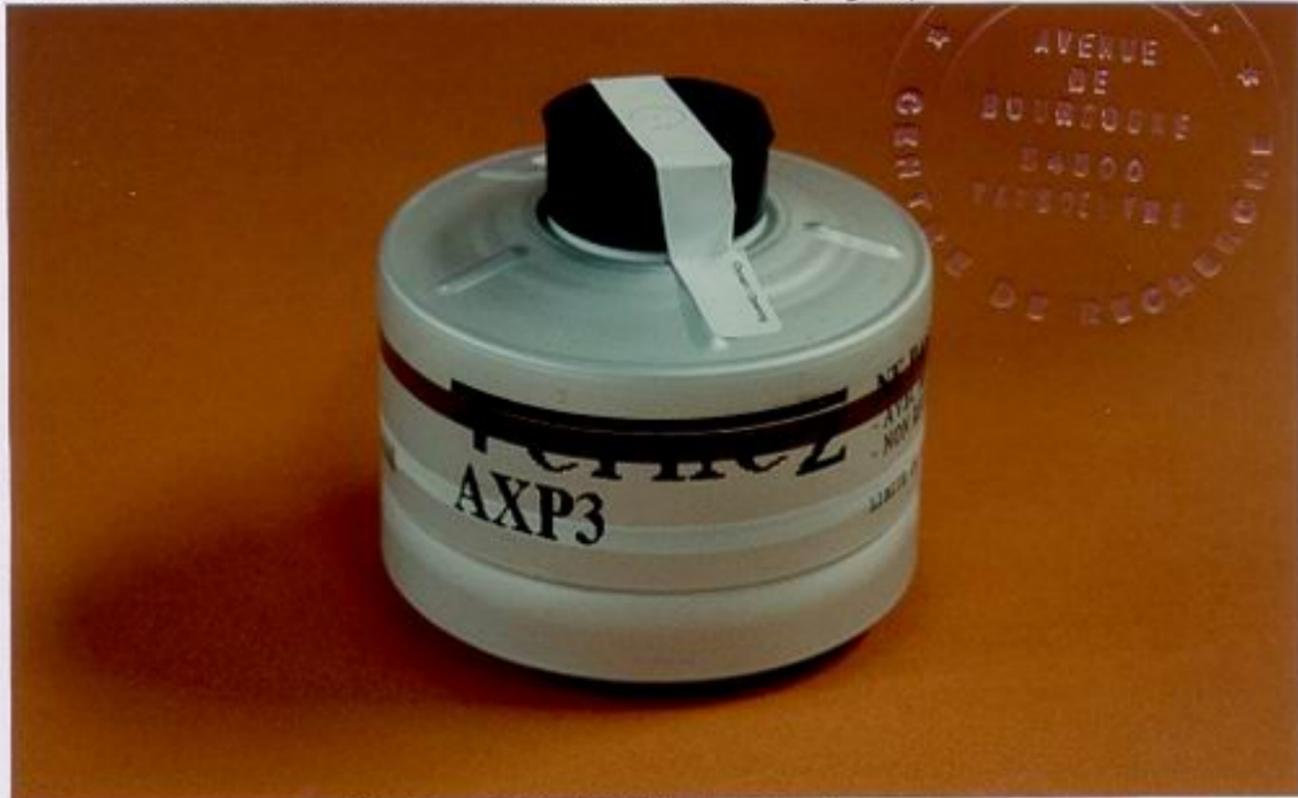
Appareil filtrant en boîtier aluminium muni d'un filetage standard conforme à la norme EN148-1 destiné à être raccordé uniquement sur des pièces faciales masque complets équipés du même raccord.

A l'intérieur du boîtier se trouve en premier la protection contre les particules puis la charge de charbon maintenue entre deux disques de tissu non tissé, par deux grilles.

La différence entre les deux références d'appareil réside uniquement dans les langues utilisées pour l'identification.

référence 1785018 (identification en Français, Hollandais et Anglais)

référence 1730144 (identification en Allemand, Italien et Espagnol)



Photographie de l'équipement

## Domaine et limites d'emploi

L'appareil "filtre 450AXP3", est un appareil de protection respiratoire filtrant les composés organiques à bas point d'ébullition tels que définis par la norme EN371 et les particules solides et liquides telles que définies par la norme EN143, qui ne peut être utilisé qu'avec des pièces faciales masques complets, assurant au porteur une protection telle que définie respectivement par les normes européennes harmonisées EN136.

L'équipement ne peut être utilisé que dans des lieux suffisamment ventilés dont l'atmosphère - non explosive - contient au moins 17% d'oxygène.

## Marquage CE

Le marquage CE est conforme à la Directive 89/686/CEE. Il comporte le sigle "CE" suivi des 2 derniers chiffres de l'année au cours de laquelle le marquage a été apposé ainsi que le numéro d'identification de l'organisme qui assure le contrôle qualité suivant l'article 11/B. Les éléments de marquage ont 5 mm de hauteur, et sont imprimés sur le corps de l'appareil.

Les références de l'INRS qui a procédé à l'examen CE de type, sont données dans la notice d'utilisation établie par le fabricant.

## Références des prescriptions vérifiées, des rapports d'essais et de vérification

L'attestation a été établie par référence aux exigences essentielles de santé et de sécurité données à l'annexe II de la Directive 89/686/CEE applicables aux EPI.

Les résultats sont consignés dans les rapports INRS n° 96RE11703221 et 95RE4402054, SPD 033A-96, BIA9203659/2120.



# Déclaration de conformité CE

**Le fabricant ou le fournisseur agissant en qualité de représentant légal au sein de la Communauté européenne:**

Honeywell Safety Products Europe

**Déclare que l'Équipement de Protection Individuelle décrit ci-dessous est conforme aux dispositions de la Directive européenne 89/686/CEE:**

Désignation: Filtre aluminium RD40 AXP3

Référence: 1785018

Norme(s): EN141

**Cet EPI fait l'objet du certificat d'examen CE ci-dessous, n °:**

0070-003-079-06-96-0118 Ext. 01-02-00

**Délivré par:**

INRS

Fait en Villers-Cotterêts, le 07/11/2019

**Par:** P. MARGERIT

**Division:** Protection respiratoire

Pascal MARGERIT

ZI Paris Nord II 33, rue des Vanesses BP 50288 95958 Roissy CDG France

Tel: +33 (0) 49 90 79 79 Fax: +33 (0)1 49 90 79 80

[www.honeywellsafety.com](http://www.honeywellsafety.com)

**Part # Number**

1785018 Rd40 Aluminium Canister AXP3

| <b><u>Gases Tested</u></b>   | <b><u>Conditions and results</u></b>  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Methoxymethane C<sub>2</sub>H<sub>6</sub>O</li><li>- Isobutane C<sub>4</sub>H<sub>10</sub></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>50 min.</li><li>50 min.</li><li>- The concentration of the test gas is 0.05% vol. for methoxymethane and 0.25% vol. for isobutane</li><li>- The tested air flow is 30 litres per minute</li><li>- Minimum duration required before "breakthrough" :</li></ul>   |
| <b><u>Aerosols tested</u></b>  | <b><u>Conditions and results</u></b>  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>* Paraffin oil for liquid particulates</li><li>* Sodium chloride for solid particulates</li></ul>      | <ul style="list-style-type: none"><li>- The tested air flow is 95 litres per minute</li><li>- The aerosol penetration for the test must be less than :<ul style="list-style-type: none"><li>* 0.05% for sodium chloride</li><li>* 0.05% for paraffin oil</li></ul></li><li>- Breathing resistance less than:<ul style="list-style-type: none"><li>* 2.2 mbar at 30 l/min</li><li>* 8.2 mbar at 95l/min.</li></ul></li></ul> |